L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 15 JANVIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Cond. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—On

DEMANDES.

BONNE cuisinière—S'adresser 245 rue D. Dumaine, bureau Fleurie. Inutile de se présenter sans recommandations pour compétence et caractère.

DEMANDE — Une jeune Française ou Canadienne honnête trouvera à se placer avantageusement pour la campagne. S'adresser à la pension F. Duffard, rue Madison. 14jan—5f

ON demande—A prendre pension dans une famille française, pour leçons d'anglais et musique en échange. Références données et requises. S'adresser "Professeur", Abeille. 13jan—3f

ON demande une femme d'un certain âge pour s'occuper d'enfants et aider au ménage d'une maison. S'adresser 617, avenue St Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandation. 8 janv—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français nouvellement débarqué désire s'employer, soit en ville ou à la campagne, comme main d'œuvre ou jardinier. S'adresser à Pascal Lostelle, Canal & Panier. 13 jan—3f

UN Professeur, nouvellement arrivé et en cette qualité à une famille ou à une institution de cette ville ou à la campagne. Il enseigne le latin, en-ille ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il se rend de pour toute rémunération que le logement et la pension. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20déc—

POUR A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de Société Exchange, pour cause de maladie. La Société Exchange, pour cause de maladie. La Société des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Association se réunissent. Pour les renseignements s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 25 Conti. Prix très modéré. 4vie 10jan—mar jeu sam

A Vendre.—Une pension faisant bonnes affaires, et située dans un quartier central pour cause de départ. S'adresser "J"—Abeille. 11 janv—1sem

A VENDRE—La buvette de feu Louis Marvil, coin Canal et Bassin. S'adresser à Mme Marvil, sur les lieux. 11jan—7f

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, de sur 120 pieds, situés à l'angle d'Abita Spring. 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Carondelet. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour.
Otto F. Briede va ses créanciers—No 23,021
Ordre de Cour.
Otto F. Briede, soit et bien du petitionnaire. Otto F. Briede, soit et acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Gustave C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le samedi, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans lequel ils délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. Petersdorff, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé)
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 janv—3f an 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 22,991—Division K.—B. J. Wyatt et Son C. et Jos. Wyatt et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, va leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des dits pétitionnaires W. J. West et Son C. et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par la présente accepté par la cour et pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Thos. Cayol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant ladite cour, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Vorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. MCDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f an 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans. — J. B. Junqua vs. Ses créanciers. — No 20,554 — Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les autres annexes, et que cette réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. A. Peyroux, notaire et ex-officio, le MERCREDI, le 22 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30déc—3f an 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans. — Hayne & Rogers vs. Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers va leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de dite raison sociale, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fagan, notaire en cette ville le 1er jour de février, 1888, pour les dits créanciers pour être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Thézard, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créances et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f an 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Anton Wolf va ses créanciers.—No 22,920—Ordre de Cour.—Que la cession des créanciers de dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, aujourd'hui le 7me jour de février 1888, à 1 heure P. M. pour les demandes d'un syndic du dit, deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt, et que F. N. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Anton Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 janv—3f an 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans. — Jos. Ullrich vs. Ses créanciers. — No 22,991—Division K—B. J. Wyatt et Son C. et Jos. Wyatt et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, va leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des dits pétitionnaires W. J. West et Son C. et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par la présente accepté par la cour et pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Thos. Cayol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant ladite cour, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Vorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. MCDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f an 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans. — J. B. Junqua vs. Ses créanciers. — No 20,554 — Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les autres annexes, et que cette réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. A. Peyroux, notaire et ex-officio, le MERCREDI, le 22 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent.
30déc—3f an 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Hayne & Rogers vs. Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers va leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de dite raison sociale, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fagan, notaire en cette ville le 1er jour de février, 1888, pour les dits créanciers pour être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Thézard, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créances et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f an 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Anton Wolf va ses créanciers.—No 22,920—Ordre de Cour.—Que la cession des créanciers de dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, aujourd'hui le 7me jour de février 1888, à 1 heure P. M. pour les demandes d'un syndic du dit, deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt, et que F. N. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Anton Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 janv—3f an 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. — Hayne & Rogers vs. Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers va leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de dite raison sociale, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fagan, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, pour les dits créanciers pour être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Thézard, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créances et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f an 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Anton Wolf va ses créanciers.—No 22,920—Ordre de Cour.—Que la cession des créanciers de dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, aujourd'hui le 7me jour de février 1888, à 1 heure P. M. pour les demandes d'un syndic du dit, deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt, et que F. N. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Anton Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f an 1er fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels** **Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewing

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 7 FEVRIER 1888.

GROS LOT: $50,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
9,179 " de terminaison	50	459,000
9,279 Lots s'élevant à		$825,000

Pour les Cltms ou toute autre information d'ordre demandez au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la **Signature lisible**. On s'assure un service plus rapide en ne faisant envoyer une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que les primes des gros lots Beauregard et Early, qui sont chargés des taxes fédérales, sont payées à la pleine loyauté par la Compagnie, et que les primes de la petite loterie qui payent les distributions des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits sur sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des pièces mensongères.

Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 7 FEVRIER 1888.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Troisième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 22,049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fredericks, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 13 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 8 pouces de façade sur Kerlerec, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot de terrain est désigné par le No 20 sur un plan de J. F. Deseglise, arpenteur, en voyer de la ville, en date du 2 octobre 1869, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, composées d'un joli cottage double en bois désigné par le No 289 rue Johnson.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, et en sus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, 134 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.
17déc—17 24 31—jan 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de maître.

Cour de Circuit des Etats Unis 5me Circuit et District Est de la Louisiane—No 10,972.

Cate Kerwin et als vs Hibernia Ins. Co.

C. E. GIRARDEY, Esq., crieur—Bureau No 10 rue Carondelet.—Conformément à un décret de la cour, fait et enregistré dans l'affaire ci-dessus numérotée, le 1 février 1888, le soussigné Maître. C. E. Girardey, crieur, vendra à l'encan au dernier et plus fort enchérisseur pour de comptant, le SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etats de Louisiane la propriété décrite ci-après, à savoir:

Dix lots de terre dans l'îlet borné par les rues Webster, Constance (récemment Live Oak), Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale, dans le 6me District de cette ville. Les dits lots étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, sous voyer de la ville, fait d'après un ordre de la Cour. Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus l'un à l'autre et font face à la rue Constance (récemment Live Oak) et mesurent chacun 31 pieds de façade, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 forment le coin de la rue Constance (récemment Live Oak) et la ligne de Bloomingdale et Burtheville. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et face à la rue Patton (récemment Laurel) et mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 forme le coin de la rue Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale.

Conditions de la vente.—L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.

A. G. BRICE, Maître.

7 jan—7, 14, 21, 28—fév 4, 11.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, etc.

Margaret M. Purnelure, veuve de George Purnelure, Jr. Succession Mayo et Francis M. Roch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,952.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13, dans l'îlet No 2, borné par les rues Gravier, Tonnelier, Bienville et Lavoisier, sur un plan en date du 5 mars 1907, en l'étude de P. Pedescleaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à l'acte de vente et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémecourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfous, notaire, au pied américain, soixante-trois pieds deux pouces et deux lignes de façade à la rue St James, cent-quarante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ven Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds trente pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julia A. Kirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,026—Division E—Attendu que George H. Kirk a présenté une pétition de la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia A. Kirk, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

14 jan—14 18 22

Succession de Jacob Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,009—Division D—Attendu que l'Annie Wild a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feu de Jacob Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

14 janv—14 19 22

Succession de Mary Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT RIGPour la paroisse d'Orléans.—No 23,006—Division A—Attendu que Lizzie Barnes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Mary Barnes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

11 janv—11 15 20

Succession de M. et Mme John Kirchner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,989—Division C—Attendu que Johanna Kirchmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme John Kirchmeyer, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

10 janv—10 15 19.

Succession de Thomas Stoddard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,925—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte présenté par Henry Bonnyson et Richard Mulvey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas être homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

10janv—10,15,19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — No 22,852—Robert Morris vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Roberts, notaire en cette ville, à son bureau No 23 Camondelet Place, le SAMEDI, 14me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

20déc—3f an 14jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Groceries—Comptes ouverts—Bail. Vente de syndic.

Louis Carrère vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division H.—No 22,791.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 28 janvier 1888 à 10 1/2 A. M., coin des rues Bourbon et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District près la susdite Cour d'Orléans, Division E, daté le 11 janvier 1888, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite insolvabilité:

Le contenu de la grocerie située au dit endroit.

GROCERIES.

Aussi le terme non expiré du bail du dit local et les comptes ouverts. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

14 janv—14, 21, 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Fadevas et als vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,478.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 28 janvier 1888, à 10 1/2 A. M., en vertu de l'ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan à la propriété publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre borné par les rues Louisa, Camp, Cadiz et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Sergi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Foucher, alors notaire, en date du 6 mai 1836, lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Tonnelier, Bienville et Lavoisier, sur un plan en date du 5 mars 1907, en l'étude de P. Pedescleaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à l'acte de vente et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémecourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfous, notaire, au pied américain, soixante-trois pieds deux pouces et deux lignes de façade à la rue St James, cent-quarante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ven Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds trente pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julia A. Kirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,026—Division E—Attendu que George H. Kirk a présenté une pétition de la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia A. Kirk, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

14 jan—14 18 22

Succession de Jacob Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,009—Division D—Attendu que l'Annie Wild a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feu de Jacob Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

14 janv—14 19 22

Succession de Mary Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT RIGPour la paroisse d'Orléans.—No 23,006—Division A—Attendu que Lizzie Barnes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Mary Barnes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

11 janv—11 15 20

Succession de M. et Mme John Kirchner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,989—Division C—Attendu que Johanna Kirchmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme John Kirchmeyer, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

10 janv—10,15,19.

Succession de Thomas Stoddard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,925—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte présenté par Henry Bonnyson et Richard Mulvey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas être homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

10janv—10,15,19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — No 22,852—Robert Morris vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Roberts, notaire en cette ville, à son bureau No 23 Camondelet Place, le SAMEDI, 14me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

20déc—3f an 14jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

—

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'îlet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, non compris les bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No. 16,667.

A un long crédit. **A Peccan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable R. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juillet, 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désignée par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désignée comme lot No. 32, et mesurant, plus ou moins, 2300 pieds de façade à la rue Annonciation,